

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, le Compte communal de l'exercice 2021 ainsi que les modifications budgétaires communales n° 1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022 sont déposés à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance, conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et de la Nouvelle Loi Communale (NLC).

Manhay, le 17 août 2022.

Par le Collège :

La Directrice générale f.f.,
MN. DUBOIS



Le Bourgmestre,
G. HUET